

Commune

RESULTATS 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 031-213104219-20260121-DEL2026_01_01-DE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 928 027.34	4 592 364.59	664 337.25
	Section d'investissement	3 089 475.24	3 002 508.24	- 86 967.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		7 017 502.58	7 594 872,83	577 370.25

REPORTS DE 2024	Report en section fonctionnement		299 988.27	- 289 486.07
	Report en section d'investissement	589 474.34		

RESULTAT DE CLOTURE 2025	7 606 976.92	7 894 861,10	287 884.18
--------------------------	--------------	--------------	------------

RESTE A REALISER	Section de fonctionnement			213 090,38
	Section d'investissement	363 557,30	576 647,68	

RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	3 928 027.34	4 892 352.86	964 325.52
CUMULE	SECTION INVESTISSEMENT	4 042 506,88	3 579 155,92	- 463 350.96
RESULTAT CUMULE		7 970 534.22	8 471 508,78	500 974.56

L'exécution du budget 2025 fait ressortir les points suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est exécuté à 83.35 % pour un total de 892 287.21 € sur un budget voté de 994 294.00 €. Ce chapitre n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est exécuté à 95.78 % pour un total de 1 446 829.81 € sur un budget voté de 1 510 500 €. L'année a présenté les particularités suivantes :

- 1 stagiaires
- 2 recrutements contractuels et 1 fin de contrat
- 5 saisonniers
- La fin d'un Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est réalisé à 99.49 % pour un total de 173 111.50 € sur un budget voté de 174 000.00 €. L'attribution de compensation a été plus élevée que prévue au budget en raison, d'une forte augmentation du coût des services communs d'une part (Essentiellement frais de ménages et ATSEM avec plus de classes et augmentation du nombre d'heures de nettoyage de la cantine) et de la création par l'Etat d'une nouvelle allocation relative à la petite enfance reversée au MA (Muretain Agglo) qui exerce cette compétence.

Le prélèvement au titre de la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) a été inférieur à la prévision en raison de la livraison de nouveaux logements sociaux prévus.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est réalisé à 94.68 % pour un total de 965 743.26 €. Pour mémoire, depuis la M 57, la plupart des biens sont amortis dès leur année d'acquisition.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est réalisé à 93.06 % pour un total de 354 095.76 € sur un budget voté de 380 500.00 €. Il comprend notamment les indemnités des élus, les contributions aux syndicats, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et les subventions courantes aux associations. On notera une augmentation logique de la contribution au Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) consécutive au lancement de la rénovation et des nouveaux programmes d'Eclairage public.

Le chapitre 66 « Charges financières » (dont les intérêts) est réalisé à 95.50 % pour un total de 94 186.24 € sur un budget voté de 98 622.10 €. La prévision budgétaire comprenait une réserve pour de nouveaux Intérêts Courus Non Echus (ICNE) qui s'est révélée un peu supérieure à la dépense réelle.

Le chapitre 67 « Charges spécifiques » est réalisé à 19.27 % pour un montant de 96.36 €. Le crédit ouvert était de 500 € qui correspond à des titres annulés sur exercices antérieurs.

Les chapitre 68 Dotations aux provisions et dépréciations est réalisé à 67.09 % pour un montant de 1 677.20 € sur un total budgéte de 2 500 € et correspond à la provision complémentaire sur les comptes épargne temps.

Section de fonctionnement - Recettes :

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » est réalisé à 288.66 % pour un total de 72 214.90 € sur un budget voté de 25 000 €. Il s'agit des remboursements sur rémunération de personnel qui ont été supérieurs aux prévisions.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est réalisé à 99.28 % pour un total de 710 817.05 € puisqu'il s'agit d'écritures d'amortissement des subventions et de l'attribution de compensation d'investissement N-1.

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine et ventes diverses » est réalisé à 75.23 % pour un total de 31 068.66 € sur un budget voté de 41 300.00 €.

Le chapitre 73 « impôts et Taxes » est réalisé à 74.71 % pour un total de 233 850.73 € sur une prévision de 313 000 €. Il comporte la recette du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié pour 49 243 € d'une part, et d'autre part, du Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui s'est avéré très légèrement supérieur à la prévision malgré la situation de crise rencontrée sur le marché immobilier. A l'inverse, la recette de taxe sur les terrains devenus constructibles prévue au 738 pour 80 000 € n'a pas été réalisée car les promesses de ventes n'ont pas encore été signées en actes de ventes définitifs.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » est réalisé à 102.27 % pour un total de 2 561 258 €. Le produit des impôts a dépassé légèrement la prévision initiale de 53 721 €. Il a été établi avant la notification définitive des bases 2025.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est réalisé à 120.98 % pour un total de 899 110.61 € sur un budget voté de 743 166.00 €. La différence s'explique d'une part, par un montant de Dotation de Solidarité Rurale de 150 103 € supérieur à celui prévu au moment du vote du budget et d'autre part par la Dotation Nationale de Péréquation qui a connu une augmentation significative. On notera la non réalisation d'une partie de la compensation des exonérations de TF qui avaient été notifiées par erreur par les services fiscaux avant le vote du BP pour un montant d'environ 50 000 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » présente un taux de réalisation de 118.98 % pour un total réalisé de 83 283.74 € sur une prévision de 70 000 € avec seulement deux articles. Concernant la partie des revenus des immeubles, ceux-ci sont légèrement supérieurs à la prévision. Pour l'article 75888, les remboursements d'assurance suite à des sinistres ont presque respecté l'enveloppe prévue.

Section d'investissement - Dépenses :

Le Chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » est réalisé à 99.28 % pour un total de 710 817.05 € sur une prévision de 716 000 € puisqu'il s'agit des écritures d'amortissement des subventions et de la neutralisation de l'amortissement de l'Attribution de Compensation N-1.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » est réalisé à 96.36 % soit un total de 19 272.26 € réalisé sur une prévision de 20 000 €. Il s'agit de la réaffectation comptable des frais d'étude du parc payés à l'article 2031 avant le début des travaux.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » est réalisé à 97.69 % pour un total de 212 254.72 € sur un budget voté de 217 229.93 €. Il comprend les annuités en capital courantes de la dette.

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » est faiblement réalisé à 23.36 % pour un total de 16 777.88 € sur un budget voté de 71 828.96 €. Cette différence s'explique principalement par le report d'une partie des crédits pour les études de la création de deux classes au GSJJ et sur l'îlot Vignolles qui sont encore en cours.

Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est réalisé à 99.99 % pour un montant de 994 910 € sur un crédit voté de 1 000 000 €, il comprend l'attribution de compensation d'investissement versé au Muretain Agglo pour l'exercice de la compétence voirie.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est correctement réalisé à 78.66 % pour un total de 1 124 132.93 € sur un budget voté de 1 429 052.91 €. Ce chapitre comprend les acquisitions et travaux. La différence s'explique principalement par le report de dépenses en restes à réaliser (études, foncier, parc, centrale photoélectrique des ateliers, ...) et la non réalisation de certaines opérations (acquisitions foncières diverses,...).

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » est faiblement réalisé à 43.17 % pour un total de 6 610.38 € sur un budget voté de 15 312.68 €. Il s'agit du chapitre des travaux en cours sur lequel sont inscrits les crédits pour l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) qui se termine.

Le chapitre 26 « Participations et créances rattachées à des participations » est réalisé à 100 % pour un total de 4 700 €. Il comporte uniquement le dernier versement de la participation en capital correspondant à l'adhésion de la Commune à l'Agence France Locale (AFL).

Section d'investissement - Recettes :

Le chapitre 21 « Virement de la section de fonctionnement sera réalisé lors de l'affectation du résultat 2025.

Le Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est réalisé à 94.68 % pour un total de 965 743.26 €. Il s'agit des amortissements.

Le chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves » est réalisé à 90.21 % pour un total de 961 017.23 € sur un budget voté de 1 065 258.89 €. Il comprend le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) dont le montant a dépassé la prévision et la taxe d'aménagement dont le montant global perçu a été largement inférieur à la prévision. La réforme du mode de perception de cette taxe a complexifié le processus d'encaissement des recettes.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est réalisé à 66.34 % pour un total de 1 064 973.76 €. Les subventions du parc et des ALAE notamment n'ont pas toutes été réalisées pour 2026.

Publié le 06/01/2026 à 10:42 sur le budget voté
ID : 031-213104219-20260121-DEL2026_01_01-DE

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » est réalisé à 99.57 % pour un total de 350 000.00 € sur un budget voté à 351 500.00 €. La Commune a réalisé un seul emprunt de 350 000.00 € en fin d'année.

C - Les Restes A Réaliser

En section d'investissement, les crédits pour lesquels un engagement a été pris en année N mais pour lesquels la réalisation n'a pas été faite ou terminée lors de l'exercice, sont transférés à l'exercice N+1, il s'agit de restes à réaliser ou à encaisser.

Le montant total des restes à réaliser en dépenses de 2025 transférés en 2026, s'élève à 363 557,30 €. Le montant total des restes à encaisser de 2025 transférés en 2026 s'élève à 576 647,68 €.

Parmi les principaux crédits faisant partie des Restes à Réaliser, on notera notamment :

- Les études pour l'aménagement de deux classes au GSJJ (4 500 €)
- Les études pour la géothermie des écoles et de la Halle des Sports (32 500 €)
- L'étude de faisabilité sur l'ilot Vignolles (5 700 €)
- La maîtrise d'œuvre pour la seconde tranche de la vidéoprotection (9 800 €)
- Des acquisitions foncières (17 747 €)
 - o Bande de terrain La poste (2 475 euros)
 - o Terrain Despérat François Verdier (11 445 euros)
 - o Parcelle Coffe – Centre commercial (605 euros)
 - o Nevada (301 euros)
 - o Liaison Avenue de Roquettes / La clairière (301 euros)
 - o Parcelle Avenue de Saubens (696 euros)
 - o Biens sans maîtres (1551 euros)
 - o Giratoire Valrivière (373 euros)
- L'achèvement du parc de la Mairie (201 800 €)
- Les travaux de la centrale solaire photovoltaïque des ateliers (57 500 €)
- Les réparations sur divers points lumineux (6 700 €)
- Les derniers crédits pour l'ADAP (6 600 €)

Le reste se répartit entre diverses opérations mineures de travaux

Les restes à encaisser portent principalement sur des subventions notifiées et pas encore payées :

- **Subvention de l'Etat :**
 - o Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) pour le programme vidéoprotection (34 600 €), subvention ADEME Géothermie ALAE (6 000 €), Fond vert parc (93 632 €).
- **Subvention de la Région :**
 - o Géothermie ALAE (32 523 €), étude faisabilité Vignolles (5 400 €), Parc mairie (69 807 €).
- **Subventions du Département :**
 - o Cuves pluvial (2 800 €),
 - o Tondeuse (10 450 €),
 - o Mobilier urbain (1 880 €),
 - o ALAE (92 000€),
 - o Clôture maternelle (21380 €),
 - o Parc (185 580 €),
 - o Passerelle giratoire du collège (6 800 €),
 - o Salle de danse (5200 €),
 - o Insonorisation des portes (1890 €).
- **Subvention de l'EPFO (Etablissement Public Foncier d'Occitanie) :**
 - o Etude de faisabilité Vignolles (5 400 €)

D – Les indemnités des élus

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 031-213104219-20260121-DEL2026_01_01-DE



En vertu de l'article L.2123-24-1-1 du Code général des Collectivité Territoriales (CGCT) issu de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les Communes ont une nouvelle obligation. Elles doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil.

Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

L'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- du conseil municipal ;
- de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural... ;
- de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales.

INDEMNITES de FONCTION des ELUS Mandat 2020-2026
Année 2025
perçues par les élus municipaux par la Commune et l'EPCI-FP SAGE

Valeur du point d'indice au 01/01/2025 : 4,92278

Base de calcul des indemnités : Indice Brut Terminal 1027 IM835		Du 01/01/2025 au 31/12/2025				TOTAL BRUT 2025
ELUS	Mandats	Base de Calcul	Taux	Montant brut mensuel	Total brut de la période	
GUERRIOT Philippe	Maire	4110.52	35	1438.68	17264.16	17264.16
	Vice-Président du SAGE					9224.04
GAMBET Claudine	Adjointe au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
TARDIEU Audrey	Adjointe au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
MARTIN-RECUR Stéphanie	Adjointe au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
PEREZ Catherine	Adjointe au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
GAROUSTE Vincent	Adjoint au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
RENOUX Michel	Adjoint au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
RAHIN Natalie	Adjointe au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
MIJOULE Cyril	Adjoint au Maire	4110.52	18	739.89	8878.68	8878.68
COMBA Claire	Conseillère Municipale	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
ABADIE Anne-Marie	Conseillère Municipale Déléguee	4110.52	9.43	387.62	4651.44	4651.44
BONTEMPS François	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
LAFONT Sandrine	Conseillère Municipale	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
MARTY Nathalie	Conseillère Municipale	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
CARRIERE Hervé	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
SAUVAGE Sabine	Conseillère Municipale	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
PIROU Lionel	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
PERON Christopher	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
GOUSSET Vincent	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
MORANDIN Robert	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
PRADERE Nicole	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
VIOLTON Michèle	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
CHARRON Eyrice	Conseiller Municipal Délégue	4110.52	9.43	387.62	4651.44	4651.44
BEGUE Monique	Conseillère Municipale	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
BESOMBES Caroline	Conseillère Municipale Déléguee	4110.52	9.43	387.62	4651.44	4651.44
BERGONZAT Alain	Conseiller Municipal	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
COUESNON Fanny	Conseillère Municipale	4110.52	1.58	64.94	779.28	779.28
						123161.16

III –ORIENTATIONS 2026

A – Les Charges de Fonctionnement

L'orientation générale donnée aux services et aux commissions pour l'élaboration du budget prévisionnel 2026 a été la poursuite de maîtrise des charges avec la prise en compte de l'inflation qui reste encore élevée.

En matière de dépenses de personnel, la prévision intègre :

- La hausse de 3 points des cotisations Caisse de retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour la retraite des fonctionnaires.
- La mise en place de la participation employeur pour la Protection Sociale Complémentaire en santé à compter du 01/01/2026
- Le renouvellement des contrats en cours
- la prise en compte des avancements de grade.

B – Les Produits de Fonctionnement

Au-delà des éléments relatifs à la fiscalité et aux dotations détaillés ci-dessous, les prévisions budgétaires pour les recettes de fonctionnement sont marquées par un ajustement aux éléments connus et une grande prudence.

Les recettes prennent en compte la participation de la Commune de Villate aux dépenses engendrées par le Groupe Scolaire partagé.

C – Les dépenses d'investissement

En matière d'investissement, l'année 2026, année de transition entre deux mandats sera marquée par :

- L'attribution de compensation pour le programme de Voirie réalisé par le Muretain Agglo pour la Commune (**825 000 €**)
Le programme de voirie comporte de façon certaine :
Le cheminement piétons/Cycles de l'avenue de Toulouse le long du Haumont en cours de chantier (250 000 HT)
Les diverses études en cours (Giratoire Malrivière, parvis du GS, Place RL, PC avenue de Saubens, PC chemin de la Cepette,...)
Et de façon prévisionnelle :
la première tranche de la place René Loubet
la première phase de la Piste Cyclable du chemin de la Croisette
- L'ouverture probable d'une AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Payement) pour l'extension et le réaménagement de la restauration scolaire comprenant la MOE et le début des travaux (**200 000 €**). Pour rappel, la Commune a voté une enveloppe de **1 350 000,00 euros HT**. (Pour mémoire, les plans ne sont pas encore faits et le permis ne se sera pas déposé avant plusieurs mois, nous ne connaissons pas la date de démarrage des travaux)
- Rénovation du pigeonnier et traitement des façades (enduit à la chaux et remplacement des briques H.S) de la Mairie (**82 000 €**)
- Les portails et Clôtures du futur Parc de la mairie pour sécuriser le parc (**41 300 €**)
- Achat d'un véhicule propre pour l'entretien des espaces verts de la Commune (**25 000 €**)
- La Maîtrise d'œuvre (Etudes et plan) pour la réalisation de la Halle du marché place René Loubet (**35 000 €**)

- La caution pour l'acquisition des terrains Laffont (Mobil home rénovation long du Haumont) (**30 000 €**)
- Le fonds de concours au Département pour la réhabilitation du Pont de fer déjà voté en 2023 (**25 000 €**)
- Les aménagements pour l'accès aux parcelles famille de Boyer au Sabla acquises récemment (**24 500 €**)
- Renforcement du programme de renaturation avec les plantations d'arbres et d'arbustes (**20 000 €**)

Le budget prévoit aussi les crédits pour les opérations en cours et l'entretien et maintenance du patrimoine. Il sera aussi prévu du mobilier et des matériels informatiques pour la Commune et pour le groupe scolaire.

D– les recettes d'investissement

L'orientation pour le Budget Primitif 2026 propose de contracter un nouvel emprunt en cohérence avec les capacités financières de la Commune évaluées par l'ATD- HGI (Agence Technique Départementale – Haute Garonne Ingénierie)

Le budget prévoit la mobilisation de diverses subventions du Conseil Départemental sur des projets de plus petite taille (50 000€).

La taxe d'aménagement est prévue pour un montant de 100 000 € en baisse par rapport à la prévision 2025 (200 000 € prévu et 71 934.03 € réalisés).

E – Les recettes fiscales 2026

1- Taux d'imposition

Le taux est fixé par la Commune.

La Commune propose de retenir comme hypothèse de ne pas augmenter les taux d'imposition, comme cela a été le cas depuis le début du mandat en cours.

2- Bases fiscales

Le taux de revalorisation forfaitaire des bases fiscales est fixé par l'Etat conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) et se monte cette année à **0.8 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et les bases restantes de Taxe d'Habitation (TH).

Les bases fiscales sont donc prévues en hausse de 39 854 € pour le Foncier Bâti et de 85 € pour le Foncier Non Bâti (mais sur une base extrêmement étroite) et 466 € pour la Taxe d'habitation et cela dans l'attente de la notification des bases qui pourrait nous permettre de constater, en plus, une évolution physique de celles-ci.

Depuis 2021, en contrepartie de la réforme de la TH, la Commune perçoit :

- La part de TFB antérieurement fixée par le Département,
- Les anciennes allocations compensatrices de TFNB.

Comme ces recettes ne couvrent pas l'ancien produit (cas de sous compensation), la Commune perçoit donc également une allocation compensatrice estimée à 426 967 €.

Bases	2023	2024	2025	2026		
Taxe d'Habitation	133 080	123 575	58 218	58 684	466	0.80 %
Taxe Foncière bâti	4 508 446	4 792 126	4 981 780	5 021 634	39 854	0.80 %
Taxe Foncière non bâti	12 375	11 955	10 569	10 654	85	0.80 %
Bases + 0.8 % TH/TFB/TFNB						
Taux				Taux constant		
Taxe d'Habitation	18.79 %	18.79 %	18.79 %	18.79 %		
Taxe Foncière bâti	41.79 %	41.79 %	41.79 %	41.79 %		
Taxe Foncière non bâti	107.51 %	107.51 %	107.51 %	107.51 %		
Produit				A taux constant		
Taxe d'Habitation	25 006	23 220	10 939	11 027	88	
Taxe Foncière bâti	1 879 288	2 000 343	2 081 778	2 098 541	16 763	
Taxe Foncière non bâti	13 304	12 853	10 363	11 454	91	
Compensation Suppression de TH coefficient 1.201406)	380 388	407 774	424 057	426 967	2 889	
Total	2 297 986	2 444 190	2 528 137	2 547 558	19 831	
			Différence	19 831		

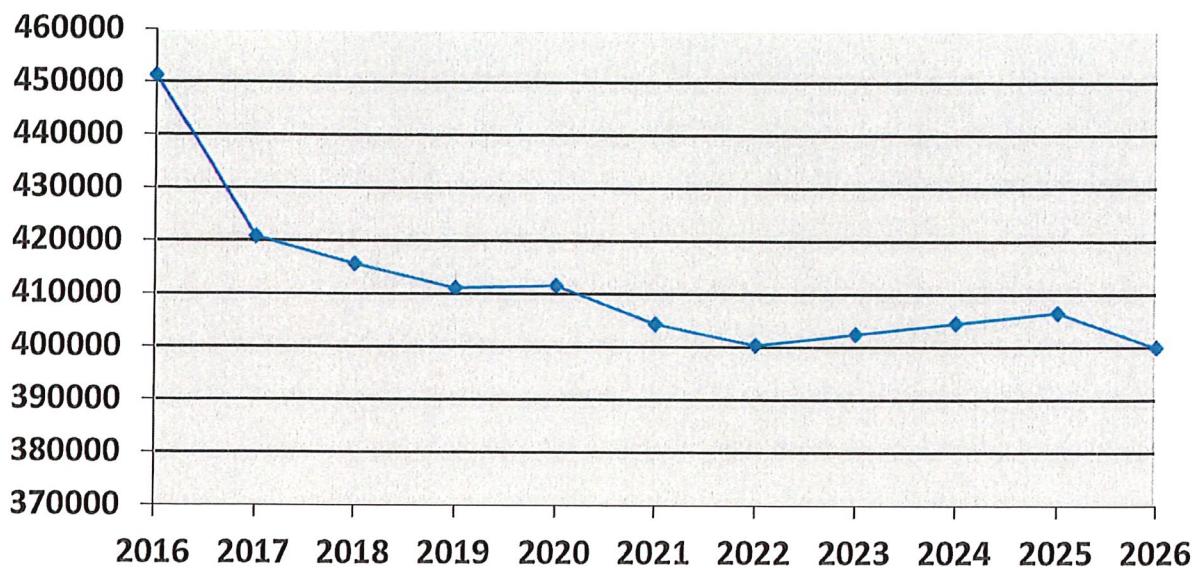
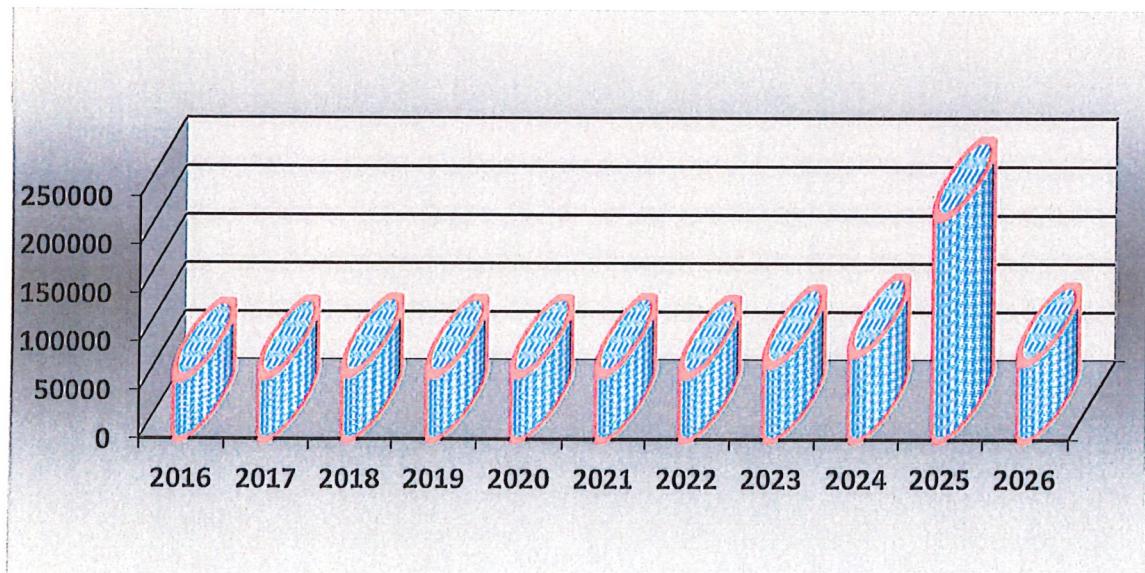
F - Les Allocations Compensatrices

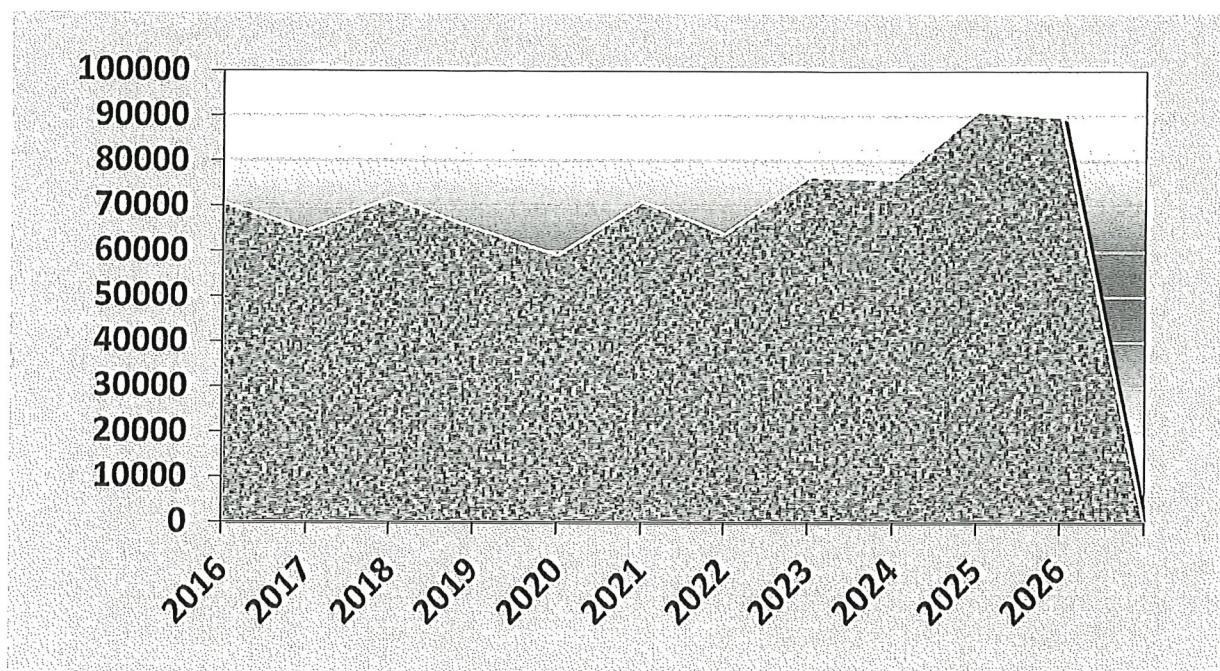
Pour les compensations, nous maintenons une prévision identique à 2025 mais leur montant est accessoire.

Allocations Compensatrices	2023	2024	2025	2026
Taxe d'Habitation	3 670	0	0	
Taxe Foncière bâti	24 919	27 814	31 828	32 000
Taxe Foncière non bâti		986	980	1 000
Total	28 588	28800	32 808	33 000

G – Les dotations

Les dotations n'ayant pas été mises en ligne à la date de rédaction de cette note, nous travaillons sur des estimations très incertaines. Dans l'ensemble les dotations sont prévues globalement stables.

74111 - Dotation Forfaitaire741121 - Dotation Solidarité Rurale (DSR)



H – Les contingents et participations

Les participations et contingents devraient évoluer de la manière suivante :

Article	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
							Réalisé	Budgétisé
6553	Service d'incendie	58 542	58 951.52	60 425.31	64 232	66 737	67 938	70 000
65568	Contribution organismes de regroupement	56 886	47 176.30	51 819	57 520	72 103	85 241	95 000
6568	Autres participations							32 000
657362	CCAS & caisses des écoles	16 600	23 620	5 500	10 000	12 000	10 000	13 500
65748	Subventions aux Associations	47 617	47 705.75	40 651	57 235	61 660	59 560	65 000
65888	Autres charges diverses de ges courante				6 934	242	241	500
739211	Attribution de Compensation AC	114 090	135 648	82 368	96 718	81 381	165 876	190 000

- 6553 : Service Incendie :

La contribution au service d'incendie augmente régulièrement notamment en raison de l'inflation et de l'évolution des rémunérations.

- **65568 : Contribution organismes de regroupement :**

Il s'agit des cotisations versées au différents syndicats intercommunaux et organismes intercommunaux dont la commune est membre directement : Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG), Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS Escaliu), Agence technique Départementale Haute-Garonne Ingénierie (ATD-HGI), Haute-Garonne Environnement (HGE).

La cotisation au SDEHG augmente consécutivement aux opérations de rénovation de l'éclairage public.

- **6568 : Autres Participation :**

Il s'agit du versement de la participation à la Commune de Labarthe-sur-Lèze pour le service intercommunal de l'Entente Urbanisme qui était auparavant payé à l'article 62878. Le changement d'article a été demandé par la trésorerie de Muret.

- **657363 : CCAS :**

La subvention au CCAS serait en hausse de 3 500 € pour 2026.

- **65748 : Subventions aux Associations :**

Le crédit prévu pour les subventions aux associations et au monde scolaire s'élève à 65 000 € en 2026. Cet article regroupe également les subventions exceptionnelles qui comprennent notamment les subventions pour des événements ainsi qu'une réserve pour pallier aux imprévus.

- **739211 : Attribution de Compensation de fonctionnement :**

Le crédit ouvert pour l'attribution de compensation de fonctionnement 2026 s'élèvera à 190 000€ réparti de la manière suivante :

- 165 876 € sur la base de l'attribution de compensation définitive 2025
- Prise en compte de l'inflation sur les services communs pour un montant de 25 000 €

I - La dette

Au 01/01/2025, le Capital restant dû s'élevait à 2 916 560.25 €.

Au 31/12/2025, le capital restant dû était de 3 054 305.53 €.

En 2025 :

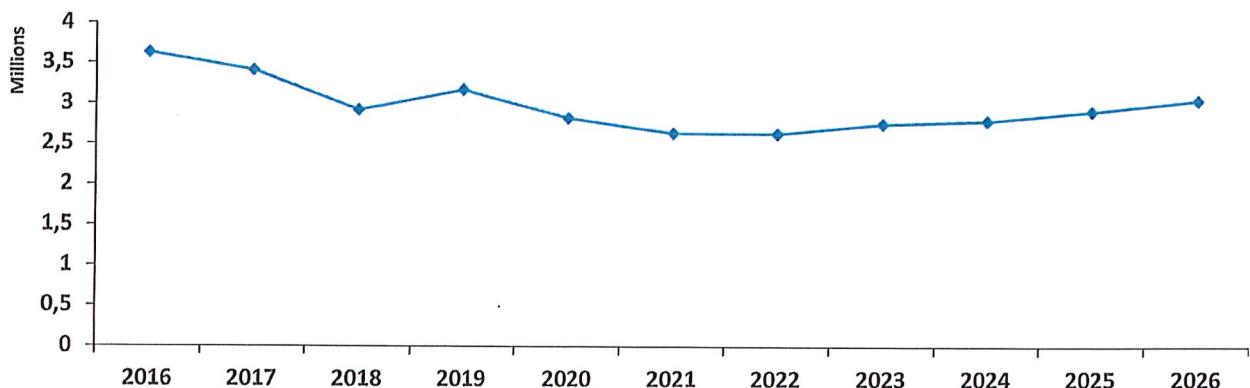
- L'emprunt 42 de 60 000 € auprès du Crédit Agricole (CA) est arrivé à extinction le 20/01/2025. Il représentait une échéance annuelle de 5 266.20 €
- La Commune a réalisé un emprunt de 350 000 € pour une prévision de 350 000 € au budget primitif.
- La totalité de l'encours actuel est constituée d'emprunts classiques à taux fixes.
- La Commune a procédé au service courant de la dette honorant une annuité de 308 167.01 € dont :
 - 212 254.72 € de capital
 - 95 912.29 € d'intérêts

En 2026 :

- Aucun emprunt n'arrive à échéance avant 2031.
- La totalité de l'encours actuel est constituée d'emprunts classiques à taux fixes.
- Le service courant de la dette représentera une l'annuité de 331 281.12 € dont :
 - 227 143.67 € de capital
 - 104 137.45 € d'intérêts
- Il est proposé d'inscrire sur ce budget primitif le recours à un nouvel emprunt de 350 000.00 € afin de financer la restauration scolaire.

Le capital restant dû au 31/12/2026 serait donc normalement de 3 177 161.86 € (majoritairement sur de la dette de l'ancien mandat notamment le complexe sportif du Lycée fin du prêt en 2039) soit 713 € par habitant (population INSEE de 4453 au 1/01/25).

Capital restant dû au 1^{er} janvier



J – travaux de moyen et long terme

La Commune est engagée dans plusieurs projets structurant dont la réalisation devrait se faire sur plusieurs mandats compte tenu de leur étendue, complexité ou coût.

- Extension du réseau des voies piétons-cycles pour terminer le schéma communal et celui du MA
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements communaux
- Extension et réaménagement de la restauration scolaire au Groupe Scolaire Jean Jaurès
- Création de deux classes au Groupe Scolaire Jean Jaurès

La Commune n'a pas d'Autorisation de Programme/Crédits de Payement (AP/CP) en cours pour l'instant. Il sera probablement proposé d'en créer une lors de l'approbation du BP 2026 pour l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire du Groupe Scolaire Jean Jaurès.